

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 février à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de ALBENQUE-BARDOUX Sylvie, TOULLEC Clémence et CHAUVET Hugues. Mme CARPENTIER-HENRY Sabrina a été nommée secrétaire de séance.

I/Finances

Le conseil municipal, après en avoir délibéré DÉCIDE à l'unanimité de fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2024 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 32.11 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 15.26 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) : 21.55 %
- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Commune

Les membres du Conseil votent les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

Investissement/ Dépenses : 286 100€ et Recettes 286 100€

Fonctionnement/ Dépenses : 875 000€ et Recettes : 875 000€

Pôle Santé

Les membres du Conseil votent les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

Investissement/ Dépenses : 53 700€ et Recettes 53 700€

Fonctionnement/ Dépenses : 65 000,00€ et Recettes : 65 000€

II/Personnel communal

Considérant qu'en raison des congés d'été du personnel titulaire, il est nécessaire de créer un emploi saisonnier d'agent d'entretien des espaces verts à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures. Sur le rapport de l'autorité territoriale et après avoir délibéré ; le Conseil Municipal décide qu'un emploi saisonnier d'agent d'entretien des espaces verts à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35h est créé à compter du 1^{er} mars 2024. L'emploi saisonnier d'agent d'entretien des espaces verts relève du grade d'adjoint technique et la rémunération afférente à cet emploi sera calculée sur la base de l'indice majoré 366.

Le conseil municipal, vu le projet de conventions de service commun Grand REIMS/commune de RILLY LA MONTAGNE et l'avis favorable du CST du 6/02/24, autorise le Maire à signer conventions.

III/Travaux Place de la République

Le conseil Municipal décide d'approuver et de signer l'avenant au marché suivant :

- avenant n°1 de: 17 295.30€ HT soit 20 754.36 € TTC.

Montant initial du marché	Nouveau montant du marché
273 108.60€ HT soit 327 730.32€ TTC.	290 403.9€ HT soit 348 484.68€ TTC

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant correspondant entre la commune et la société SRTP chargée de l'exécution des travaux.

IV/Dossier de demande de subvention

Entendu la présentation du projet de « rénovation de la façade, des portes et porte de garage du bâtiment communal rue de la République » le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide d'adopter le projet présenté dont le coût s'élève à :

Travaux	18 725.55€ HT	22 098.34€ TTC
---------	---------------	----------------

- D'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif 2024 de la commune
- De déposer une demande de subvention au Conseil Départemental de la Marne pour la réalisation de cette opération.

V/ Adhésion au Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) du NORD REMOIS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la collectivité a adhéré au Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) du NORD REMOIS par délibération du 9 décembre 2014. Ce centre est une structure de proximité pour les retraités, les personnes âgées et leur entourage, pour les professionnels de la gérontologie et du maintien à domicile. Le coût de ce service pour la collectivité est de 1€ par an et par habitant. Le conseil décide de renouveler son adhésion au CLIC du NORD REMOIS et s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget.

VI/Questions diverses

Le projet de couverture du terrain de tennis est présenté aux membres du Conseil. Le cout du projet est estimé à 280 000€ HT. Un appel d'offres sera lancé pour le marché de maitrise d'œuvre ainsi que l'exécution des travaux.